

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/274

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
RUE DE ST-OMER, DU GENERAL DE GAULLE, DES ALLIES, ET DE LA MONTAGNE
TRAVAUX DE PASSAGE DE FOURREAUX TELECOM**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu l'ATP-DK24-9222 du Département du Nord,

Vu la demande faite par la société EIFFAGE à Verquin, qui va réaliser des travaux de génie civil pour passage de fourreaux et pose de chambre télécom rue de la Montagne, et réparation de fourreaux rues de St-Omer, du Général de Gaulle, des Alliés et de la Montagne,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement des travaux,

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits pendant les travaux aux abords du chantier situé rue de St-Omer, du Général de Gaulle, des Alliés, et de la Montagne à compter du 16/12/2024 et ce pour une période de 30 jours.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise EIFFAGE VERQUIN
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 26/11/2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.